

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

II. Fournitures.

L'administration soussignée met au concours la fourniture des objets mentionnés ci-après.

Les fournisseurs qui désirent faire des offres peuvent demander des formulaires auprès de la section technique de l'intendance du matériel de guerre, en indiquant les groupes contenant les objets de leur branche. Sans en avoir reçu la demande, l'administration n'adressera des formulaires qu'aux fournisseurs actuellement en relation avec elle.

Les offres doivent nous être remises, franco, cachetées et portant la suscription : *Offres pour la fourniture d'objets militaires, d'ici au 27 courant.*

Les communications exigeant une réponse doivent être adressées à notre administration par lettre séparée de l'offre.

Les prix sont entendus *franco d'emballage* et de *tous frais* à la station de chemin de fer suisse la plus rapprochée du fournisseur.

Le matériel d'emballage et les rebuts seront renvoyés aux frais du fournisseur.

On peut voir les modèles auprès de notre administration et dans les arsenaux.

Les ordonnances, dessins et descriptions des objets désignés par * sont livrés par la section technique.

Les pièces que l'intendance livre aux fournisseurs (tel que garnitures, arçons, cordages, etc.) leur seront adressées *gratuitement et affranchies* à la station de chemin de fer la plus rapprochée du destinataire.

Les formulaires d'offres de livraison contiennent de plus amples renseignements.

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
1 ^{er} groupe.	17,000	bretelles de fusil.	Modèle 1898. *
>	19,000	ceinturons.	> >
>	16,500	porte-fourreaux de baïonnette.	> >
>	800	porte-sabre-scie.	> 1898. *
>	650	porte-fourreaux double.	> 1898. *
>	600	fourreaux de baïonnette avec sanglons.	Mod. 1898. *
>	—	> > > sans	> Modèle 1898. *
>	34,000	cartouchières pour l'infanterie.	> 1898. *
>	500	bretelles de mousqueton.	> 1896. *
>	500	bandoulières à cartouches, pour la cavalerie.	> 1893. *
>	650	ceinturons avec dragonne, pour la cavalerie.	> 1896. *
>	—	sacoques de cadre pour vélocipédistes	> 1899.

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
1 ^{er} groupe.	—	ceinturons avec dragonne, pour le train et conducteurs.	Modèle 1898. *
»	250	banderoles de tambour.	»
»	300	sacoches à musique.	»
»	100	courroies de trompette.	»
»	500	» de tambour.	»
»	100	sacoches de fourriers non montés.	»
»	—	sacoches de fourriers montés.	»
»	—	jambières pour vélocipédistes	»
»	600	bretelles de supports auxiliaires.	»
»	2000	étuis à revolver pour la troupe.	Modèle 1899.
II ^{me} groupe.	270	<i>équipements de chevaux d'of- ficier, complets.</i>	Modèle 1899.
»	610	<i>équipements de chevaux de ca- valerie complets avec poitrail.</i>	Ordon. du 2 déc. 1895.
»	400	poitrails.	»
»	—	<i>équipements complets p^r che- vaux de sous-officier d'artil- lerie.</i>	»
»	220	selles de train en cuir brun, d'après le nouveau modèle.	Modèle.
»	220	colliers anglais avec dragonne.	Ordonnance de 1853 et modèle.
»	110	paires de harnachements à collier en cuir brun.	Dessin d'avril 1894.
»	—	avaloires avec courroies por- te-traits.	»
»	—	paires de harnachements à poitrail pour la conduite du siège, en cuir brun.	Ordonnance du 27 mars et dessin du décembre 1880.
»	1000	sacoches de paquetage pour l'artillerie.	Modèle.
»	610	étuis de marmites de cava- lerie.	Ordon. du 2 décembre 1895.
»	730	<i>Le montage de</i> malles d'officiers avec com- partiments, inclusivement la fourniture de la toile à ner- ver, etc.	Modèle 1899.
»	50	malles d'officiers sans com- partiments.	»
»	300	malles pour équipements de chevaux d'officiers, avec la fourniture de la toile à ner- ver, etc.	»

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
II ^m e groupe.	610	fontes de mousqueton.	Ordon. du 2 décembre 1895.
>	650	licols d'écurie.	>
>	900	sangles d'écurie.	>
>	410	fouets pour soldats montés.	Ordon. du 24. avril 1874.
>	—	faux-colliers.	Modèle.
>	—	licols en cuir.	Dessin d'avril 1894.
>	185	courroies de corbeilles pour lanternes de voitures.	Modèle.
III ^m e groupe.	400	couvertures noires en laine, pour chevaux d'officiers.	Echantillon et prescript.
>	—	couvertures en laine, brun-gris mêlé, pour artillerie de forteresse.	Echantillon et prescript.
>	220	couvertures de cheval pour artillerie.	>
>	1400	couvertures de cheval pour la cavalerie.	>
>	1200	époussettes à poche de cavalerie.	Ordonnance du 2 décembre 1895.
>	3200	musettes de cavalerie en toile à voile.	Ordonnance du 2 décembre 1895.
>	1050	sacs à avoine de cavalerie.	>
>	230	sacs à avoine d'artillerie.	Echantillon.
>	350	sacs à avoine pour équipements de chevaux d'officiers.	Modèle 1899.
>	400	couvertures de manteau.	>
>	—	sacs à pain.	Echantillon.
>	—	> à café et sel.	>
>	—	bâches.	>
>	600	seaux en toile à voile.	>
>	2220	paires de traits.	Dessin d'avril 1894 et modèle.
>	2220	> d'allonges.	>
>	1000	cordes à fourrage.	Ordon. du 2 décembre 1895.
>	610	sangles en cordons de chanvre pour cavalerie.	>
>	270	sangles en cordons pour équipement d'officier.	Modèle 1899.
>	—	tissus pour sangles de paquetage.	Ordon. du 27 mars 1876 dessin de décembre 1880 et modèle.
>	—	guides en corde tressée.	>
>	200	fouets longs.	>

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
III ^{me} groupe.	220	sangles en cordons de chanvre pour selles de train.	Modèle.
>	1000	cordes de longe.	Dessin d'avril 1894.
>	—	> pour fourgons.	Echantillon.
>	—	cordes pour couvertures de bivouac.	>
>	—	licols de cordes.	>
>	21,500	licols de sangles.	>
>	1300	mètres de sangles pour licols d'écurie.	Echantillon.
>	1500	mètres de sangles pour sangles d'écurie.	>
>	—	tabliers de cuisine.	>
IV ^{me} groupe.	1000	sabres d'officiers avec fourreaux.	Ordon. et mod. 1899.
>	100	fourreaux pour sabres d'officiers.	Ordon. et modèle.
>	50	lames du sabre	>
>	560	sabres de cavalerie.	Dessin de juillet 1896.
>	150	fourreaux pour sabres de cavalerie.	>
>	—	sabres-scies avec fourreaux.	Ordonnance et modèle.
>	150	fourreaux pour sabres-scies.	Ordonnance et modèle.
>	—	sabres de pionniers, avec fourreaux.	> > >
>	100	fourreaux pour sabres de pionniers.	> > >
>	250	sabres pour sergents-majors de l'infanterie, modèle de 1883, avec fourreaux.	> > >
>	—	fourreaux pour sabres de sergents-majors.	> > >
>	—	sabres-baïonnette, avec fourreaux.	> > >
>	25,000	couteaux de soldats, modèle 1890.	Ordon. et dessin de janvier 1891.
>	100	haches de campagne.	Ordon. du 3 février 1875.
>	200	haches américaines.	Modèle.
>	2000	étrilles en acier avec cure-pieds pour la cavalerie.	Ordon. du 2 décembre 1895 et modèle.
>	200	manches d'étrilles.	>
>	3100	brosses pour chevaux.	Dessin et modèle de 1884.
>	1000	brosses à graisse, avec fourreaux, pour la cavalerie, nouveau modèle.	Echantillon.
>	1200	boîtes à graisse.	Ordonnance du 2 décembre 1895 et modèle.
>	6200	éponges.	Echantillon.
>	650	jumelles (petit modèle) en cuir noirci sans étuis, corde et boussole.	Modèle.
>	—	id. en cuir brun.	>
>	—	pioches portatives.	Echantillon.

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
IV ^{me} groupe.	—	pelles Linemann.	»
»	740	lanternes pour voitures	Modèle.
»	—	cylindres de réserve.	»
V ^{me} groupe.	—	cornets Es (nouveau modèle).	Prescription du 10 décembre 1877.
»	50	cornets B.	»
»	40	bugles B (long modèles).	»
»	50	bassos Es	»
»	20	trombones B	»
»	30	tenors B	»
»	—	barytons B.	»
»	—	» B (Helikon).	»
»	30	tubas Es (ci-devant nommé baryton).	»
»	30	tubas B (nouveau modèle).	»
»	150	fûts pour tambours.	Modèle 1884.
»	1,000	vis en tambours.	»
»	350	paires de baguettes en bois d'ébène.	Modèle 1886.
»	150	» » » en bois de fer.	»
»	1,500	peaux de batterie.	Echantillon.
»	1,100	» » timbre.	»
»	3,650	sifflets pour signaux.	Ordonnance 1891/98.
»	8,400	paires de porte-ceinturons en nickel.	Ordonnance 1896/98.
»	—	paires de porte-ceinturons en métal jaune.	»
»	44	paires d'éperons pour écuyers.	Modèle 1898.
»	660	gourdes émaillées pour offi- ciers.	Ordonnance 1899.
VI ^{me} groupe	4,000	mètres de tresses en métal pour galons, argenté.	Ordonnance de 1898.
»	3,000	mètres de tresses en métal pour galons, doré au feu.	»
»	6,000	mètres de galons en laine pour caporaux.	Ordonnance de 1898.
»	2,000	mètres de galons en laine pour appointés.	»
»	—	cocardes pour casquettes pour vélocipédistes.	»
»	3,000	pièces d'insignes de bons ti- reurs pour l'infanterie.	Ordonnance de 1881/98.
»	—	pièces d'insignes de bons ti- reurs pour la cavalerie.	Ordonnance de 1894/98.
»	400	pièces d'insignes de bons ti- reurs pour le génie.	»

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
VI ^{me} groupe.	—	pièces d'insignes d'estimateurs de distance, argenté.	Ordonnance de 1894/98.
»	—	pièces d'insignes d'estimateurs de distance, doré.	»
»	100	pièces d'insignes d'estafettes.	»
»	500	pièces d'insignes de bons pointeurs pour tuniques.	Ordonnance de 1896/98.
»	400	pièces d'insignes de bons pointeurs pour vareuses.	»
»	100	ancres brodés pour pontonniers de 1 ^{re} classe.	»
»	—	pièces d'insignes de maréchal-ferrant de l'artillerie.	Ordonnance de 1898.
»	—	pièces d'insignes de maréchal-ferrant de la cavalerie.	»
»	50,000	paires de numéros d'épaules.	Ordonnance 1875/98.
»	3,650	cordons pour sifflets de signaux.	Modèle 1891/98.
»	710	cordons de trompette.	Modèle 1875.
»	710	cordons d'embouchure.	»
»	400	dragonnes pour sabres de sous-officiers.	Modèle 1883.
»	70,000	plaques d'identité en celluloïd ou galalith.	Ordonnance 1902.
»	70,000	cordons en soie pour ces plaques.	»
»	—	flacons d'encre de composition spéciale, bouchon en verre.	»
VII ^{me} groupe	9,700	mètres de drap pour vestons d'exercice de l'infanterie.	Echant. norm. et prescr.
»	350	mètres de drap pour vestons pour les cours d'instruction préparatoire militaire.	»
»	2,000	mètres de drap pour pantalons bleu foncé mélangé.	»
»	—	mètres de drap bleu foncé pour tuniques.	»
»	—	mètres de drap pour capotes.	»
»	—	mètres de drap de pantalons pour troupes montées.	»
»	140	mètres de drap pour vestons vert-foncé mélangé.	Echant. norm. et prescr.
»	—	mètres de drap de pantalons de vélocipédistes (diagonal).	Echantillon normal.
»	—	mètres de drap pour guêtres de neige pour les gardes de forteresse.	»

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance dessin ou modèle.
VII ^m groupe.	300	mètres de drap de parement écarlate, extra fin.	Echant. norm. de 1898.
»	—	mètres de drap de parement écarlate, avec apprêt.	»
»	800	mètres de drap de parement écarlate, sans apprêt.	»
»	100	mètres de drap de parement carmin, extra fin.	»
»	100	mètres de drap de parement carmin, sans apprêt.	»
»	—	mètres de drap de parement noir, avec apprêt.	»
»	100	mètres de drap de parement bleu, avec apprêt.	»
»	60	mètres de drap de parement vert, avec apprêt.	»
»	16,200	mètres de doublure grise en coton, croisée.	»
»	700	mètres de toile écrue.	»
»	600	mètres de lustrine noire.	»
»	—	mètres de lustrine grise pour vareuses d'écuyers.	»
»	300	mètres de toile forte empesée.	Echant. norm. de 1898.
»	650	mètres de coutil pour poches, 160 cm. de largeur.	»
»	—	mètres de doublure pour manteaux des gardes de fortes-resses.	Echantillon.
»	3,000	mètres d'étoffe pour vêtements de travail pour la troupe.	»
»	—	mètres d'étoffe pour vêtements de travail pour officiers.	»
»	20	mètres de coutil pour vareuses d'écuyers.	Echant. norm. de 1898.
»	21,000	mètres de passements noirs.	»
»	—	mètres lacets en lin.	»
»	4,350	bobines de fil noir.	»
»	395	grosses de boutons en corrod.	»
»	210	grosses de boutons en os noir de 19 mm.	»
»	—	grosses de boutons en os noir de 18 mm.	»
»	1,570	grosses de boutons en os noir de 16 mm.	»
»	—	grands boutons en métal jaune unis.	»

Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
VII ^{me} groupe.	— petits boutons en métal jaune unis.	Echant. norm. de 1898.
>	— grands boutons pour l'artillerie et le génie.	>
>	— petits boutons pour l'artillerie et le génie.	>
>	70 kg. d'agrafes et crochets.	>
>	— grosses de boucles pour pantalons.	>
>	— grosses de crochets pour pantalons.	>
>	23,000 chaînettes pour guêtres.	>
>	7,000 » » vareuses.	>
>	— casquettes pour vélocipédistes.	Ordonnance 1898.
>	185 » pour écuyers.	Modèle 1897.
>	250 » » palefreniers.	>
>	250 blouses d'écurie.	>
>	300 tabliers d'écurie.	>
>	500 paires de gants en coton.	>
>	40,000 gaines à cartouches en étoffe pour l'infanterie.	Ordonnance 1898.
>	15,000 sachets pour accessoires de fusil.	Modèle 1899.
>	1,000 sacs de transport en outil	> 1898.
VIII ^{me} groupe.	706 paires de tiges de bottes pour la cavalerie.	Ordonnance 1893/98.
>	70,000 boîtes de graisse pour chaussure.	Echantillon.
>	50,000 boîtes de cirage pour buffleterie.	>
>	— paires de tiges en veau, couleur naturelle, pour chaussures militaires.	Echant. et prescription
>	— assortiments de fonds de chaussure.	>
>	— paires de lacets en peau de marsouin imitation, avec ferrets.	Echantillon.
>	— paires de chaussures militaires, tiges en veau.	Echant. et prescription.
IX ^{me} groupe.	Diverses garnitures, soit : anneaux, boutons, boucles, rivets, rondelles, crochets, etc.	Echant. et prescription.
X ^{me} groupe.	870 ceinturons pour officiers.	Modèle 1899.
>	1170 courroies de ceinturon.	>
>	1470 dragonnes.	>
>	890 ceinturons de campagne.	>

	Nombre approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
X ^{me} groupe.	1020	courroies de supports.	Modèle 1899.
»	250	étuis pour revolvers.	»
»	775	étuis pour pistolets.	Modèle 1900.
»	670	étuis pour jumelles.	Modèle 1899.
»	350	havre-sacs.	»
»	650	sabretaches.	»

Berne, le 9 juillet 1902. [3..].

**Intendance fédérale du matériel de guerre,
Section technique.**

L'administration des douanes ouvre un concours pour la fourniture de 250 à 300 kg. de ficelle de chanvre avec filet rouge pour plombage.

Les ficelles doivent être liées en paquets de 25 écheveaux chacun.

On peut se procurer des échantillons auprès de la direction soussignée, à laquelle devront être transmises les soumissions, sous pli fermé et portant la suscription: « offre pour la fourniture de ficelle pour plombage », d'ici au 25 juillet prochain.

Berne, le 15 juillet 1902. [2..].

Direction générale des douanes.

III. Avis de concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Département de l'Intérieur.

Ecole polytechnique fédérale.

Place vacante : chaire de botanique générale, (principalement de physiologie et pathologie des plantes).

Délai d'inscription : 31 juillet 1902. [2.].

S'adresser pour tous renseignements concernant les conditions d'admission, le traitement, etc., au président du conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

Département militaire.

Magasin d'approvisionnements de l'armée et du dépôt de guerre à Schwyz-Seewen.

Place vacante : intendant.

Traitement : 3500 à 4000 francs.

Délai d'inscription : 20 juillet 1902. [3..]

S'adresser au *Département militaire fédéral*, à Berne.

Place vacante : deuxième secrétaire de la chancellerie du commissariat central des guerres, en même temps chef du bureau des logements.

Conditions d'admission : être officier de l'armée suisse, savoir l'allemand et le français, être au courant de la comptabilité militaire.

Traitement : 3500 à 4500 francs.

Délai d'inscription : 30 juillet. [2.].

Entrée en fonctions : 1^{er} octobre 1902.

S'adresser au *Département militaire fédéral*.

Observation. Pour le cas où la nomination se ferait par avancement, une place de commis de 1^{re} classe à la chancellerie du commissariat central des guerres est mise au concours.

Conditions d'admission : culture générale et connaissance de l'allemand et du français; habileté dans les écritures.

Traitement : 3000 à 4000 francs.

S'adresser au *Département militaire fédéral*.

Département des Finances et des Douanes.

Place vacante : chimiste à la régie des alcools.

Conditions d'admission : études complètes de chimie, connaissance des langues allemande et française.

Traitement : 5000 à 6500 francs.

Délai d'inscription : 3 août 1902. [3.]

S'adresser à la Régie fédérale des alcools, à Berne.

Observation. Les chimistes qui justifieront, toutes autres conditions égales, de connaissances pratiques dans la distillation et la rectification de l'alcool, obtiendront la préférence.

Administration des douanes.

Place vacante : receveur au bureau secondaire de douanes à Säckingerbrücke.

Conditions d'admission : connaissance du service des douanes.

Traitement : 3000 à 3300 francs. [2.]

Délai d'inscription : 26 juillet 1902.

S'adresser à la Direction des douanes, à Bâle.

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des postes.

1. Commis de poste à Berne. S'adresser, d'ici au 29 juillet 1902, à la direction des postes à Berne.
2. Chef de bureau au bureau principal des postes à Bâle. } S'adresser, d'ici au 29 juillet 1902, à la direction des postes à Bâle.
3. Facteur des messageries à Bâle.
4. Facteur postal et messenger à Neuhausen (Schaffhouse). S'adresser, d'ici au 29 juillet 1902, à la direction des postes à Zurich.

1. Buraliste postal, facteur et messenger à Limpach (Berne). S'adresser, d'ici au 22 juillet 1902, à la direction des postes à Berne.
2. Deux commis de poste à Bâle.
3. Deux garçons de bureau au bureau principal des postes à Bâle. } S'adresser, d'ici au 22 juillet 1902, à la direction des postes à Bâle.

- | | |
|--|--|
| 4. Commis de poste à Schaffhouse. | } S'adresser, d'ici au 22 juillet 1902, à la direction des postes à Zurich. |
| 5. Buraliste postal à Hedingen (Zurich). | |
| 6. Chargeur et garçon de bureau au bureau des postes à Amriswil. | } S'adresser, d'ici au 22 juillet 1902, à la direction des postes à St-Gall. |
| 7. Commis de poste à Rorschach. | |
| 8. Facteur postal et messenger à Heerbrugg (St-Gall). | |
| 9. Garçon de bureau au bureau des postes à Davos-Platz. S'adresser, d'ici au 22 juillet 1902, à la direction des postes à Coire. | |

Administration des télégraphes.

1. Télégraphiste à Naters (Valais). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 29 juillet 1902, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.
1. Télégraphiste à Territet, (Vaud). Traitement annuel 500 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 19 juillet 1902, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.
2. Télégraphiste à Limpach, (Berne). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 22 juillet 1902, à l'inspection des télégraphes à Berne.
3. Télégraphiste à Herrliberg, (Zurich). Traitement annuel 200 francs plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 19 juillet 1902, à l'inspection des télégraphes à Zurich.

Chemins de fer fédéraux.

Direction générale.

Places vacantes.	Traitements.
Inspecteur de l'exploitation	fr. 5000 à 7000
Aide de bureau de II ^{me} classe au contrôle central des wagons	» 2100 à 3300
Aide de bureau de III ^{me} classe au contrôle central des wagons	» 1500 à 2400
Aide de bureau de III ^{me} classe du chef principal de l'exploitation	» 1500 à 2400

Conditions d'admission : connaissance des branches de service dont il s'agit.

Délai d'inscription : 25 juillet 1902. [2..]

S'adresser par écrit à la direction générale des chemins de fer fédéraux, à Berne.

Entrée en fonctions : aussitôt que possible.

Places vacantes : quatre aides de bureau de II^{me} classe au bureau des tarifs pour le service des marchandises.

Traitement : 2100 à 3300 francs.

Conditions d'admission : connaissance approfondie du service des marchandises, ainsi que des langues allemande et française.

Délai d'inscription : 20 juillet 1902. [2..]

S'adresser par écrit à la *direction générale des chemins de fer fédéraux*, à Berne.

Entrée en fonctions : aussitôt que possible ou, cas échéant, le 1^{er} septembre 1902.

Direction du IV^{me} arrondissement (St-Gall).

Places vacantes.

Traitements.

Secrétaire de la direction fr. 4800 à 7000

Adjoint au secrétaire de la direction . . . » 3500 à 5000

Conditions d'admission : culture juridique ou pratique prolongée dans la branche indiquée du service des chemins de fer.

Délai d'inscription : 21 juillet 1902. [2..]

S'adresser par écrit à la *direction du IV^{me} arrondissement des chemins de fer fédéraux*, à St-Gall.

Entrée en fonctions : 1^{er} août.



Organe de publicité

pour

les avis en matière de transports et tarifs des chemins de fer et bateaux à vapeur

sur

territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

Annexe à la Feuille fédérale suisse. — Prix par abonnement spécial fr. 1.

N^o 29

Berne, le 16 juillet 1902.

II. Règlements et classification des marchandises.

B. Service avec l'étranger.

481. ($\frac{2}{3}$) *I^{re} partie, division B, des tarifs des marchandises suisses-italiens, du 1^{er} mai 1899. Taxation des voitures de tramways à moteurs électriques.*

A partir du 1^{er} août 1902, les voitures de tramways à moteurs électriques consignées au transport par charge complète, seront taxées sur les parcours suisses non plus d'après le tarif spécial I et le tarif exceptionnel n^o 1 a/b, mais d'après le tarif spécial III compris dans les tarifs des marchandises suisses-italiens.

Lucerne, le 15 juillet 1902.

Direction du Gothard.

III. Service des voyageurs et des bagages.

A. Service suisse.

482. ($\frac{2}{3}$) *Tarif interne des voyageurs et des bagages du chemin de fer du Sud-Est suisse, du 1^{er} juin 1897.*
I^{er} supplément et feuille rectificative.

Un I^{er} supplément et une feuille rectificative du tarif précité, contenant des taxes depuis la halte de Freienbach et des rectifications au tarif principal, entreront en vigueur le 1^{er} août 1902.

Wädenswil, le 15 juillet 1902.

Commission de direction du Sud-Est suisse.

483. ($\frac{2}{3}$) *Tarif interne des voyageurs du tramway Industriequartier Zurich III, du 1^{er} janvier 1901. I^{re} annexe.*

A partir du 1^{er} août 1902 il entrera en vigueur une I^{re} annexe au tarif précité contenant un nouveau tarif pour abonnements, par lequel le tarif précédent pour abonnements sera annulé et remplacé.

Zurich III, le 12 juillet 1902.

Direction du tramway Industriequartier Zurich III.

484. ($\frac{2}{3}$) *Indicateur des distances Suisse orientale—Suisse occidentale, du 1^{er} juillet 1897. VI^{me} supplément.*

Un VI^{me} supplément à l'indicateur précité entrera en vigueur le 1^{er} août 1902.

Berne, le 15 juillet 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

485. ($\frac{2}{3}$) *Tarif pour le transport des voyageurs, des bagages et des colis express en service intérieur du chemin de fer Spiez-Frutigen, du 25 juillet 1901. II^{me} supplément.*

Le 1^{er} août 1902, un II^{me} supplément au tarif précité entrera en vigueur.

Il contient notamment des adjonctions et modifications diverses au tarif principal.

Berne, le 15 juillet 1902.

Direction du ch. d. f. du lac de Thoune.

486. ($\frac{2}{0}\frac{2}{2}$) *Tarif pour le transport des voyageurs, des bagages et des colis express en service intérieur du chemin de fer du lac de Thoune, ainsi qu'en service direct T S B—S E B, E Z B et S F B; S E B—E Z B et S F B et enfin E Z B—S F B.*

Le tarif précité entrera en vigueur le 1^{er} août 1902. Il annule en tout ou en partie divers tarifs et indicateurs de distances actuellement applicables. Les dispositions abrogées sont énumérées en détail à la 3^{me} page du nouveau tarif.

Berne, le 9 juillet 1902.

Direction du ch. d. f. du lac de Thoune.

487. ($\frac{2}{0}\frac{2}{2}$) *Tarif concernant l'émission d'abonnements kilométriques pour familles, en service intérieur des chemins de fer du lac de Thoune, Spiez-Erlenbach, Erlenbach-Zweisimmen et Spiez-Frutigen et de la compagnie de navigation des lacs de Thoune et de Brienz, ainsi qu'en service direct entre ces diverses entreprises de transport.*

Le 1^{er} août 1902 entrera en vigueur le tarif précité, lequel annule et les remplaçant par de nouvelles, celles des taxes pour abonnements kilométriques contenues dans les tarifs pour le transport des voyageurs en service intérieur des entreprises de transport citées ci-dessus, qui sont encore applicables actuellement.

Berne, le 5 juillet 1902.

Direction du ch. d. f. du lac de Thoune.

B. Service avec l'étranger.

488. ($\frac{2}{0}\frac{2}{2}$) *Tarif pour le transport des voyageurs, des bagages, des colis express, des cercueils, des animaux vivants et des véhicules sur le lac de Constance, du 1^{er} juin 1900. I^{er} supplément.*

Le 1^{er} août 1902, un I^{er} supplément au tarif précité entrera en vigueur, annulant et remplaçant le I^{er} supplément valable dès le jour de l'ouverture à l'exploitation de la ligne Ueberlingen — Friedrichshafen.
Unteruhldingen

Berne, le 14 juillet 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

IV. Service des marchandises.

A. Service suisse.

489. ($\frac{2}{10}$) *Tarif exceptionnel n° 6 pour céréales, etc. ; appendice pour Basel (Bâle) S B B et Basel St. Johann—Suisse centrale et occidentale, ainsi que G B, du 21 juillet 1899. IV^{me} supplément.*

Le 1^{er} août 1902 entrera en vigueur un IV^{me} supplément au tarif précité, contenant notamment des taxes pour le trafic avec les stations d'Épendes et de Tüscherz des chemins de fer du Jura-Simplon et les stations du chemin de fer d'Erlenbach à Zweisimmen, ainsi que des taxes nouvelles et réduites pour le trafic avec les stations du chemin de fer du Gürbenthal.

Berne, le 15 juillet 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

490. ($\frac{2}{10}$) *Tarif pour le transport des marchandises en service intérieur du chemin de fer électrique Stansstad-Engelberg, du 1^{er} octobre 1898. Modification.*

A partir du 1^{er} septembre 1902, le tarif minimal pour les marchandises en service intérieur du chemin de fer électrique Stansstad-Engelberg sera réduit généralement de 40 à 25 cts. jusqu'à la distance de 20 km.

Stansstad, le 7 juillet 1902.

Direction de l'exploitation
du ch. d. f. électrique Stansstad-Engelberg.

491. ($\frac{2}{10}$) *Tarif des marchandises Basel (Bâle) bad. Bahnhof loco—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} janvier 1899. V^{me} supplément.*

Un V^{me} supplément au tarif précité entrera en vigueur le 1^{er} août 1902. Il contient notamment des taxes pour le trafic avec les stations d'Épendes et de Tüscherz des chemins de fer du Jura-Simplon et les stations du chemin de fer d'Erlenbach-Zweisimmen, ainsi que des nouvelles taxes réduites pour le trafic avec les stations du chemin de fer du Gürbenthal.

Berne, le 15 juillet 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

B. Service avec l'étranger.

492. ($\frac{3}{8}$) *II^{me} partie du tarif des marchandises entre le sud de l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, du 1^{er} janvier 1900.*
II^{me} supplément.

Le 1^{er} août 1902, un II^{me} supplément à la II^{me} partie du tarif des marchandises entre le sud de l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, du 1^{er} janvier 1900, entrera en vigueur. Il contient entre autres de nouvelles taxes pour nos stations de Basel, Schaffhausen, Singen et Konstanz qui figurent dans ce tarif.

On pourra se procurer ce supplément par l'entremise de nos stations à partir du 20 juillet 1902.

Berne, le 15 juillet 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

493. ($\frac{2}{8}$) *II^{me} partie, livret 5, première division des tarifs des marchandises nord-allemands—suisses, du 1^{er} mai 1900.*
Rectification.

La taxe de 681 cts. que le livret susmentionné prévoit à la classe 1 des expéditions partielles P. V. pour la relation Neudietendorf-Turgi est erronée. Le prix à percevoir est en effet de 691 cts. par 100 kg.

Berne, le 9 juillet 1902.

Au nom des administrations de l'Union :

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

494. ($\frac{3}{8}$) *II^{me} partie, livret I B des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suisses, du 1^{er} juillet 1896.*
Addition.

A partir du 1^{er} août 1902, le tarif exceptionnel n° 7 pour ciment, contenu dans le livret précité, sera complété comme suit :

Tableau de soudure A (page 51).

De

Gandringen, station des chemins de fer en Alsace-Lorraine,
au point de soudure : 81 cts. par 100 kg.

Berne, le 15 juillet 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

495. ($\frac{29}{102}$) *Tarif des marchandises Basel (Bâle) bad. Bahnhof transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} janvier 1899. V^{me} supplément.*

Un V^{me} supplément au tarif précité entrera en vigueur le 1^{er} août 1902. Il contient notamment des taxes pour le trafic avec les stations d'Ependes et de Tüscherz des chemins de fer du Jura-Simplon et les stations du chemin de fer d'Erlenbach-Zweisimmen, ainsi que des nouvelles taxes réduites pour le trafic avec les stations du chemin de fer du Gürbethal.

Berne, le 15 juillet 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

496. ($\frac{29}{102}$) *Tarif exceptionnel pour céréales, etc. Basel (Bâle) bad. Bahnhof transit—Suisse centrale et occidentale, du 21 juillet 1899. IV^{me} supplément.*

Le 1^{er} août 1902 entrera en vigueur un IV^{me} supplément au tarif précité, contenant des taxes pour le trafic avec les stations d'Ependes et de Tüscherz des chemins de fer du Jura-Simplon et les stations du chemin de fer d'Erlenbach à Zweisimmen, ainsi que des taxes nouvelles et réduites pour le trafic avec les stations du chemin de fer du Gürbethal.

Berne, le 15 juillet 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

497. ($\frac{29}{102}$) *Tarif des marchandises Delle transit—Suisse centrale et occidentale, du 1^{er} février 1899. Modification.*

A partir du 1^{er} août 1902, les distances et taxes pour le trafic avec le *chemin de fer du Gürbethal*, mises en vigueur dès le 10 avril 1902, seront annulées et remplacées comme suit :

Distances		Delle transit de et à	via	Grande vitesse	Wagons complets										Tarif exc. No 3 BOIS Série I		
Kilom. effectifs	Kilom. de tarif				Expéditions partielles		Classes générales		Tarifs spéciaux								
					1	2	A	B	I		II		III				
									a	b	a	b	a	b			
Taxes par 100 kg. en centimes																	
		Gürbethal- bahn.															
138	138	Belp . . . a	»	Delémont- Bienn-	445	225	183	176	164	141	123	124	106	106	70	68	
		b-d			506	256	207	201	186	161	140	141	120	120	79	68	
131	130	Bern-Weissenbühl a	»		417	211	172	166	155	133	116	117	100	100	67	65	
		b-d			478	242	196	191	177	153	133	134	114	114	76	65	
150	149	Burgstein-Wattenwil a	»		482	243	198	190	176	151	132	133	113	114	75	73	
		b-d			443	274	222	215	198	171	149	150	127	128	84	73	
132	132	Gross-Wabern a	»		424	214	175	169	158	135	118	118	101	102	67	66	
		b-d			485	245	199	194	180	155	135	135	115	116	76	66	
144	144	Kaufdorf, a	»		465	235	191	184	171	147	128	129	110	111	72	71	
		b-d			526	266	215	209	193	167	145	146	124	125	81	71	
135	135	Kehraz a	»		434	219	179	172	161	138	120	121	103	104	69	67	
		b-d			495	250	203	197	183	158	137	138	117	118	78	67	
147	147	Thurnen . . a	»		475	240	195	187	174	149	130	131	112	113	74	72	
		b-d			536	271	219	212	196	169	147	148	126	127	83	72	
142	141	Toffen . . a	»		455	230	187	180	163	144	125	126	108	108	71	70	
		b-d			516	261	211	205	190	164	142	143	122	122	80	70	

La publication parue sous chiffre 203 de l'Organe de publicité n° 12/02 devient par ce fait sans objet.

Berne, le 15 juillet 1902.

Direction du Jura-Simplon.

C. Service de transit.

498. (2/2) *Partie IIA des tarifs des marchandises allemands-italiens, du 1^{er} février 1898. Taxes exceptionnelles pour pétrole, etc. en provenance de Regensburg.*

Le 1^{er} août 1902 entreront en vigueur les taxes de soudure ci-après du tarif exceptionnel n° 15 pour le transport de *pétrole* et de *pétrole-naphte* par charges complètes d'au moins 10,000 kg. *au départ* de Regensburg et à destination de l'Italie via Gothard:

	<i>Pino.</i>	<i>Chiasso.</i>
	Francs par 100 kg.	
Regensburg	2. 60	2. 79

La présente publication abroge et remplace les prix figurant sous chiffre 293 dans le n° 17 de l'Organe de publicité du 26 avril 1899.

Lucerne, le 15 juillet 1902.

Direction du Gothard.

Taxes exceptionnelles.

**499. ($\frac{3}{8}$) Taxes exceptionnelles pour meubles en bois courbé
Brassó-Paris et Ungvár-Nancy.**

Les taxes indiquées ci-après entreront en vigueur le 1^{er} août 1902 pour le transport de meubles en bois courbé, montés, non emballés ou seulement entourés de paille, de nattes ou de toile, expédiés par wagons complets de 5000 kg. ou payant pour ce poids:

	Francs par 1000 kg.
Brassó-Paris douane	132. 05
» -Paris Reuilly	132. 80
Ungvár-Nancy	88. 55

Berne, le 15 juillet 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

Communications du département des chemins de fer.

1. Approbation de tarifs et de conditions de transport.

Approuvés, le 10 juillet 1902:

331. IV^{me} supplément à l'appendice au tarif exceptionnel n° 6 pour le transport de céréales, etc. dans le trafic Basel (Bâle) SBB et Basel St. Johann—Suisse centrale et occidentale, sous réserve.

332. IV^{me} supplément au tarif exceptionnel pour le transport de céréales dans le trafic Basel (Bâle) bad. Bahnhof transit—Suisse centrale et occidentale.

333. Admission de la station de Gandringen du ELB dans le tarif exceptionnel n° 7 pour le transport de ciment de la partie II, livret IB des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suisses.

Approuvé, le 11 juillet 1902 :

334. Nouvelles taxes exceptionnelles pour le transport de pétrole et de naphte de pétrole par wagons complets de 10,000 kg. de Regensburg à Pino transit et Chiasso transit (Italie).

335. Facilités pour la transaction de céréales de Mannheim, Ludwigs-hafen, Kehl et Strasbourg à destination de diverses stations de la Suisse orientale à Romanshorn.

336. Nouvelle édition du 1^{er} supplément au tarif des voyageurs et des bagages de la navigation à vapeur sur le lac de Constance (Obersee et Ueberlingersee).

337. Réduction des taxes du G T B du tarif exceptionnel pour le transport de houilles dans le trafic Belgique—Suisse centrale et occidentale, sous réserve.

338. IV^{me} supplément à la V^{me} partie des tarifs des marchandises austro-hongrois—suisses, sous réserve.

Approuvés, le 12 juillet 1902 :

339. VI^{me} supplément à l'indicateur des distances pour le trafic Suisse orientale—Suisse occidentale et Oberland bernois, sous réserve.

340. 1^{er} supplément au tarif des marchandises pour le trafic JS, B R R V T—TSB, S E B et E Z B.

Approuvés, le 15 juillet 1902 :

341. Feuille rectificative du tarif interne des voyageurs, des bagages et des colis express du S O B, sous réserve.

342. V^{me} supplément au tarif des marchandises pour le trafic Basel (Bâle) bad. Bahnhof transit—Suisse centrale et occidentale.

343. V^{me} supplément au tarif des marchandises pour le trafic Basel (Bâle) bad. Bahnhof loco—Suisse centrale et occidentale.

344. Taxation modifiée des voitures de tramways à moteurs électriques de la I^{re} partie, division B, des tarifs des marchandises suisses—italiens.

345. Taxes pour trains spéciaux du chemin de fer du Gornergrat, sous réserve.

346. Modification des taxes pour le trafic avec les stations du G T B dans le trafic des marchandises Delle transit—Suisse centrale et occidentale.

347. II^{me} supplément à la II^{me} partie du tarif des marchandises entre le sud de l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, sous réserve.

348. Taxes exceptionnelles pour meubles en bois courbé Brassó-Paris et Ungvár-Nancy.

349. II^{me} projet d'une nouvelle édition du tarif interne des voyageurs, bagages et colis express du G T B, sous réserve.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1902
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.07.1902
Date	
Data	
Seite	68-80
Page	
Pagina	
Ref. No	10 075 082

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.